



Strasbourg, le 22 novembre 2024

CDL-OJ(2024)008ann

Or. angl.

**COMMISSION EUROPÉENNE POUR LA DÉMOCRATIE PAR LE DROIT**  
**(COMMISSION DE VENISE)**

**81<sup>e</sup> RÉUNION**  
**DU CONSEIL DES ÉLECTIONS DEMOCRATIQUES**  
**Venise, le 5 décembre 2024 de 10 h 00 à 12 h 00**

**PROJET D'ORDRE DU JOUR ANNOTÉ**

## 1. Adoption de l'ordre du jour

Le Conseil est invité à adopter l'ordre du jour tel qu'il figure dans le présent document.

## 2. Coopération avec l'Organisation des États américains

Le Conseil est invité à tenir un échange de vues avec M. Luis Almagro, Secrétaire Général, Organisation des États américains, et M. Gerardo de Icaza, Directeur du Département de coopération et d'observation électorales, Organisation des États américains. Le Conseil pourrait inviter l'Organisation des États américains à devenir observateur auprès du Conseil.

## 3. Haïti – Avis final sur les éventuelles solutions législatives pour la conduite des futures procédures électorales

Suite à l'adoption de l'Avis intérimaire sur les solutions constitutionnelles et législatives possibles pour la conduite des futures procédures électorales en Haïti ([CDL-AD\(2024\)017](#)), le Conseil est invité à examiner, en vue de son approbation, le projet d'avis final ([CDL\(2024\)049](#)) sur les éventuelles solutions législatives pour la conduite des futures procédures électorales en Haïti, élaboré sur la base des commentaires de M. Frenco, M. Holmøyvik, M. Séners et Mme Janine Otálora Malassis (Experte, ancienne membre suppléante, Mexique). Cet avis a été demandé par le Secrétaire Général de l'Organisation des États américains le 4 mars 2024. Les sous-commissions sur la Justice constitutionnelle, les Institutions démocratiques et sur l'Amérique latine examineront ce projet d'avis lors de leur réunion commune du 5 décembre 2024.

## 4. Mémoire *amicus curiae* pour la Cour européenne des Droits de l'Homme en l'affaire *Staderini et autres c. Italie* sur la stabilité du droit électoral et certaines caractéristiques d'un système électoral mixte

Le Conseil est invité à examiner, en vue de son approbation, le projet de Mémoire *amicus curiae* ([CDL\(2024\)040](#)) en l'affaire *Staderini et autres c. Italie* sur la stabilité du droit électoral et certaines caractéristiques d'un système électoral mixte, élaboré sur la base des commentaires de M. Kask, M. Langášek et Mme Pabel. Ce Mémoire *amicus curiae* a été demandé par la Cour européenne des Droits de l'Homme le 9 juillet 2024.

## 5. Déclaration interprétative du Code de bonne conduite en matière électorale sur les technologies numériques et l'intelligence artificielle

Le Conseil est invité à examiner, en vue de son approbation, le projet de déclaration interprétative du Code de bonne conduite en matière électorale sur les technologies numériques et l'intelligence artificielle ([CDL\(2024\)048](#)), élaboré sur la base des commentaires de M. Kask, Mme Kjerulf Thorgeirsdottir, M. Kuijer, M. Pinelli, M. José Luis Vargas Valdez (Expert, ancien membre, Mexique) et M. Rafael Rubio (Expert, ancien membre suppléant, Espagne).

## 6. Rapport sur les observateurs électoraux en tant que défenseurs des droits humains

Le Conseil est invité à examiner, en vue de son approbation, le projet de Rapport ([CDL\(2024\)047](#)) sur les observateurs électoraux en tant que défenseurs des droits humains, élaboré sur la base des commentaires de M. Kask, Mme Pabel, M. Vilanova Trias, Mme Janine Otálora Massis (Experte, ancienne membre suppléante, Mexique) et M. Jan Erik Helgensen (Expert, ancien membre suppléant, Norvège). Ce rapport a été demandé par le Secrétaire Général de l'Organisation des États américains le 4 mars 2024.

## **7. Informations sur les questions d'intérêt pour le Conseil des élections démocratiques**

Les membres du Conseil sont invités à fournir des informations sur les questions d'intérêt pour le Conseil en matière électorale.

## **8. Date de la prochaine réunion**

Le Conseil est invité à fixer sa prochaine réunion au jeudi 13 mars 2025 de 10h00 à 12h00.